

AIDES À L'HABITAT

en Aubrac Carladez Viadène

ACV

Communauté de Communes
Aubrac Carladez Viadène

Vous rénovez votre logement ?

Des aides sont mobilisables
et différents dispositifs existent
pour votre projet.

Des permanences
sont là pour vous guider
dans vos démarches.



**France
services**

« France services »,
votre 1^{er} interlocuteur pour votre projet habitat

ARGENCE



06 32 76 67 63

planquescecile@argencesenaubrac.fr

ARGENCES-EN-AUBRAC
Sainte-Geneviève-sur-Argence
Mairie (place des Tilleuls)

Du lundi au vendredi :
9h00-12h00
13h30-17h30



AUBRAC-LAGUIOLE



06 31 86 62 07
f.viguiier@ccacv.fr

LAGUIOLE
Pôle Multi-services (rue Lavernhe)

Lundi, mardi, jeudi :
8h30-12h30 / 13h30-17h30
Mercredi : 9h00-12h00
Vendredi : 13h30-17h30

SAINT-CHÉLY-D'AUBRAC
Mairie

Mercredi : 9h00-12h00 (sur RDV)

CARLADEZ - VIADÈNE

MUR-DE-BARREZ
2, rue de Samayou



Lundi, mardi, mercredi : 06 31 92 36 32
13h30-17h30
Jeudi (toute la journée) :
8h30-12h30 / 13h30-17h30
s.ranvier@ccacv.fr

SAINT-AMANS-DES-CÔTS
1, rue du Peyrot



Du lundi au vendredi :
9h00-12h00
06 31 92 65 43
v.laurent@ccacv.fr

**Au préalable,
contactez votre
conseillère !**



Agence
nationale
de l'habitat
Anah

● GUICHET UNIQUE
"FRANCE RÉNOV"



1^{ER} SEMESTRE 2025

● PIG DÉPARTEMENTAL



1^{ER} SEMESTRE 2025

COMMUNE	JOURS / HORAIRES	
ARGENCES-EN-AUBRAC Mairie - Place des Tilleuls Sainte-Geneviève-sur-Argence	Mardi 8 avril - après-midi Mardi 3 juin - après-midi	Vendredi 7 mars Vendredi 2 mai les matins à partir de 9h30
LAGUIOLE Pôle Multi-services 1, rue Lavernhe	Mardi 22 avril - après-midi Mardi 24 juin - après-midi	Vendredi 21 mars Vendredi 16 mai les matins à partir de 9h30
MUR-DE-BARREZ Mairie - 16 Grand'Rue	Mardi 8 avril - matin Mardi 3 juin - matin	Jeudi 13 mars Jeudi 15 mai les matins à partir de 9h30
SAINT-AMANS-DES-CÔTS Pôle communautaire 1, rue du Peyrot	Mardi 4 mars - après-midi Mardi 13 mai - après-midi	Jeudi 10 avril Jeudi 12 juin les matins à partir de 9h30
SAINT-CHÉLY-D'AUBRAC Mairie - Place de la mairie	Mardi 4 mars - matin Mardi 13 mai - matin	Jeudi 17 avril Jeudi 19 juin les matins à partir de 9h30
	RENDEZ-VOUS OBLIGATOIRE 07 85 15 42 26	RENDEZ-VOUS CONSEILLÉ 05 65 73 65 76

AIDES À L'HABITAT

en Aubrac Carladez Viadène

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour tout projet habitat, la
Communauté de Communes
peut verser des aides
complémentaires.

POUR QUI ?

- pour les particuliers éligibles au dispositif d'aides à la pierre de l'Anah (propriétaires occupants et bailleurs) sur tout le territoire Aubrac Carladez Viadène
 - pour les dossiers déposés du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025



POUR QUELS TRAVAUX ?

PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS	AIDE COMMUNAUTAIRE PAR LOGEMENT
TRAVAUX LOURDS Ma Prime Logement Décent	30 % plafonnée à 5 000 €
TRAVAUX POUR L'AUTONOMIE Ma Prime Adapt'	2 000 €
TRAVAUX D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE Ma Prime Rénov' Parcours Accompagné	1 000 €

PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

AIDE COMMUNAUTAIRE PAR LOGEMENT

TRAVAUX LOURDS sur logement insalubre ou très dégradé	30 % plafonnée à 2 500 €
TRAVAUX LOURDS sur logement moyennement dégradé	15 % plafonnée à 2 500 €
TRAVAUX SUITE CONTRÔLE RSD OU DÉCENCE / PETITE LHI	15 % plafonnée à 2 500 €
TRAVAUX D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE Ma Prime Rénov' Parcours Accompagné ou Habiter Mieux	2 000 €
TRANSFORMATION D'USAGE	Non éligible

À noter :

- Les travaux ne doivent pas avoir commencé avant le dépôt du dossier auprès des services de l'ANAH.
- Les conditions d'éligibilité à l'aide de la Communauté de Communes sont dépendantes de la réglementation de l'ANAH.
- Le versement de l'aide de la Communauté de Communes fait l'objet d'une démarche simplifiée en lien avec l'ANAH locale : l'aide est versée après paiement de l'aide de l'État. Aucune démarche du particulier n'est nécessaire.

